

Décision 02-D-66 du 06 novembre 2002

relative à la saisine du syndicat français des assurances conseils contre les pratiques mises en œuvre par les sociétés d'assurance directe

Posted on: 04 décembre 2002 | Secteur(s) :

BANQUE / ASSURANCE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Syndicat français des assureurs conseils (SFAC)

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Direct Assurance IARD, Tellit Direct Assurance, Eurofil, occidentale d'assurance

Lire

le texte intégral de la décision

54.5 Ko